

Appel à projets 2017

Démarches participatives

Date limite de réception des candidatures : 28 février 2017

Contexte

Les crises sociales et démocratiques que nous traversons rappellent la nécessité pour chacun de pouvoir s'exprimer, se faire entendre et peser sur les choix afin de construire sa vie et participer pleinement à la société.

Il ne suffit pourtant pas de décréter la participation pour qu'elle devienne réalité. Bien qu'inscrite dans la loi, elle demeure trop souvent une injonction ou un alibi, ce qui a pour effet de renforcer la défiance et le retrait des participants.

Pourtant, les expériences qui associent pleinement les usagers à la définition de l'action, à sa réalisation et à son évaluation s'enrichissent des apports de tous.

Pour les personnes les plus fragiles et les plus isolées, c'est une occasion de montrer leurs capacités et leur utilité et de prendre leur place dans la cité.

Pour les territoires les plus en difficulté, c'est la possibilité de développer des formes collectives de créativité et de développer leur attractivité.

Pour toute la société, c'est une chance de relever le défi de l'intelligence et de l'action collectives pour créer des liens, du bien commun et de l'efficacité.

Dans ce contexte, la Fondation de France fait le pari que la participation de toutes celles et ceux qui veulent peser sur le cours de leur vie peut être une opportunité pour penser et développer ensemble de nouvelles réponses.

Objectifs

La Fondation de France propose donc de soutenir, en 2017, une quinzaine de démarches participatives qui donnent à chacun le pouvoir d'orienter, de décider et d'agir au service de la collectivité, ainsi que d'évaluer l'efficacité de ces actions, quels que soient leur territoire ou leur thématique.

Les porteurs de projet retenus seront invités à s'inscrire dans une démarche de capitalisation des réflexions et des savoir-faire tirés de ces expériences et d'évaluation de leurs effets sur les personnes et les institutions.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Cet appel à projets soutient des démarches concrètes et collectives qui développent la participation et le pouvoir d'agir des groupes et des personnes.

Il porte un intérêt particulier aux dynamiques qui émanent de celles et ceux qui rencontrent le plus de difficultés et renforcent leurs capacités à se faire entendre.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à des organismes à but non lucratif :

- associations, réseaux d'associations, établissements dont l'activité relève de l'intérêt général ;
- collectifs de citoyens, d'habitants, d'usagers ;
- éventuellement des communes et groupements de communes de petite taille.

Critères

Pour être examinés, les projets présentés devront allier l'ambition d'un impact social durable à une méthode pertinente pour impliquer les participants.

L'impact social durable se traduit ainsi :

- le projet est issu de la demande des groupes concernés par une situation problématique et tend à **transformer les personnes et les institutions** pour la résoudre ;
- son **ancrage territorial** lui permet de prendre en compte les dynamiques qui existent déjà dans son environnement ;
- ses **effets attendus** bénéficient à celles et ceux qui participent mais aussi à d'autres personnes, groupes ou territoires dont la situation est comparable.

La méthode retenue devra favoriser :

- la participation de **personnes vulnérables**, tout en restant ouvert à une diversité de participants, d'interlocuteurs et de partenaires ;
- la qualité du **débat collectif**, qui doit permettre à chacun de faire valoir son point de vue ;
- la contribution des participants aux initiatives, aux choix, aux décisions et aux actions, **à toutes les étapes du projet**.

Les jurys examineront également la **cohérence globale** du projet. Celui-ci peut être porté administrativement par un partenaire ou un prestataire, mais dans ce cas le dossier doit clairement montrer que les personnes concernées sont au cœur des décisions. Cela se traduira impérativement par leur présence lors de l'entretien d'instruction.

En 2017, la Fondation de France portera une attention particulière aux projets impliquant les jeunes, à ceux proposés par des acteurs de territoires ruraux, ainsi qu'aux démarches innovantes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en lien avec la participation.

Attention, ne seront pas examinés :

- l'organisation d'événements, de rencontres ou d'animations, quelle que soit l'échelle territoriale ;
- les projets socioculturels, les projets artistiques, les activités sportives ;
- les projets de formation ou d'accompagnement, collectifs ou individuels non participatifs ;

- les projets portés par des têtes de réseau nationales, pour des projets non territorialisés ;
- les activités habituelles des organismes ;
- la stricte mise en œuvre d'obligations réglementaires ;
- les projets qui se déroulent majoritairement hors du territoire français ;
- les projets qui seront terminés ou dans leur phase finale en 2017 ;
- les projets de jardins partagés et les systèmes d'échanges locaux.

Comment répondre ?

1 Lettre de candidature

Les porteurs de projets doivent envoyer une lettre type de candidature (téléchargeable sur fondationdefrance.org, rubriques « *Trouver un financement - Vulnérabilité & Précarité - Développement local* » avant le 28 février 2017 par courriel à demarchesparticipatives@fdf.org

Les candidats qui ne seront pas retenus seront informés par courriel.

2 Dossier de demande de subvention

Les candidats retenus devront remplir le dossier de demande de subvention complet qui leur sera envoyé.

Ils devront le retourner par courriel, accompagné des pièces demandées au plus tard le 18 avril 2017.

N.B. : un modèle de dossier de demande de subvention est présenté sur le site de la Fondation de France pour information mais ne peut pas être rempli.

Un jury présélectionnera les dossiers qui seront instruits.

Les candidats qui ne seront pas retenus seront informés par écrit.

3 Instruction et sélection

Les porteurs de projets présélectionnés seront contactés pour instruction entre fin avril et mi-juin.

La décision de financement sera communiquée mi-juillet 2017 par voie postale après la réunion du jury final.

Les candidats qui ne seront pas retenus seront informés par écrit.

Avec les 808 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France